

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

en s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	15

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier le rédacteur des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

SAUMUR, 4 JUIN

CRISPINADES

En sa qualité d'Italien, M. Crispi abuse du droit qu'il s'est arrogé de prendre les autres pour des imbéciles.

L'article qu'il vient de publier dans la *Contemporary Review*, sous le titre : *L'Italie et la France*, a l'évidente prétention d'être un chef-d'œuvre de finesse diplomatique, et n'est qu'une collection de fourberies naïves.

M. Crispi s'attache d'abord à démontrer que l'Italie a été poussée par la France dans la Triple-Alliance.

Il paraît que la République française était décidée à faire la guerre aux Italiens. Savez-vous dans quel but ? Pour restaurer le pouvoir temporel du Pape.

Or, savez-vous à quel moment ce complot devait éclater ? En 1889, dans l'année de l'Exposition, en pleine agitation boulangiste !

Et quels étaient les instigateurs de cette conspiration catholique ? M. Floquet et M. Tirard, auteur d'un amendement pour la suppression de l'ambassade française auprès du Vatican.

Ne riez pas. M. Crispi n'est pas homme à prendre des vessies pour des lanternes. Si vous doutez de la véracité de ces renseignements, voici des détails précis qui achèveront de vous édifier :

« Le gouvernement de la République avait décidé d'attaquer l'Italie par mer et par terre ; pour le devancer, il nous fallait être les premiers à la frontière et mettre en mouvement toute notre flotte.

» Deux divisions françaises devaient s'avancer, l'une de Toulon, l'autre d'Alger, dans le but de détruire à la mélinite une ou deux de nos principales villes ; et 70,000 hommes n'at-

tendaient qu'un signe de Paris pour traverser la frontière. »

Si vous insistiez, M. Crispi vous donnerait sans doute les noms des officiers et les numéros des régiments.

Donc, si l'Italie s'est alliée à l'Allemagne, à l'Autriche, à l'Angleterre, c'est dans le but unique de se défendre contre une agression de la République française en faveur du Pape !

Le bon sens public suffit non seulement pour faire justice de ces « racontars » ridicules, mais pour savoir que c'est M. Crispi et non le gouvernement français qui a fait tout ce qu'il a pu pour amener la guerre entre les deux nations. Cet article, écrit un journal républicain, « fait mieux comprendre l'homme, il jette une lumière plus vive sur son rôle pendant ces dernières années, il découvre dans toute sa profondeur le réservoir de haine, de jalousie, de colère et de furieuse impatience dans lequel cette politique s'alimentait. » L'appréciation est juste, mais elle fait comprendre aussi combien s'inspiraient peu de l'intérêt français les radicaux qui ont si longtemps soutenu le ministre italien.

INFORMATIONS

LA QUADRUPLE ALLIANCE

Les journaux du matin ont publié deux lettres de MM. Millevoje, député de la Somme, et Poignant, dans lesquelles il est rapporté que, en janvier et puis en septembre 1890, le feu prince Napoléon affirma à ses deux amis que l'Angleterre s'était engagée, en cas de guerre, à protéger les côtes italiennes contre toute attaque de la flotte française, et que ce pacte lui avait été révélé par le roi Humbert lui-même.

Le prince avait, en janvier 1890, donné ce renseignement à M. Millevoje pour qu'il le communiquât au gouvernement de la République.

naient, lorsque l'huissier, frappant vivement contre une porte, cria :

— La Cour, messieurs !

Un grand silence s'établit aussitôt. On allait savoir le motif pour lequel l'avocat de Marchand avait demandé une suspension d'audience.

Maurice Belcoq, debout devant l'accusé, avant posé sur son pupitre un volumineux dossier qu'il ne possédait pas tout à l'heure, feuilletait des notes en attendant l'ordre du président.

— La parole est à la défense ! prononça celui-ci.

Le jeune avocat inclina légèrement la tête et fit du regard le tour de l'auditoire. A l'expression triomphante de ce coup d'œil on comprit qu'il venait de recevoir des armes nouvelles et qu'il allait frapper de grands coups. Rapidement, il se pencha vers son client et lui dit quelques mots en indiquant d'un signe quelqu'un au banc des témoins.

Marchand répondit de la même façon :

— Oui.

— Messieurs de la Cour, messieurs les Jurés, dit Maurice Belcoq, les documents nouveaux que je viens de recevoir sont de telle

La lettre du député de la Somme, datée du 2 juin, est adressée à M. Labouchère, membre de la Chambre des Communes, lequel devait interroger le Foreign-Office sur les engagements pris avec l'Italie par lord Salisbury en 1887 ou depuis cette époque.

Ajoutons que sir James Fergusson a répondu à M. Labouchère que l'entrée formelle de l'Angleterre dans la triple alliance n'a jamais fait partie du programme de lord Salisbury.

LES COURSES

La Chambre ayant voté sans changement le texte de la loi sur les courses, tel qu'il est sorti des délibérations du Sénat, le ministre de l'agriculture a fait promulguer la nouvelle loi au *Journal officiel*.

Cette loi est devenue exécutoire.

Le ministre donnera aux sociétés de courses des autorisations provisoires, en attendant qu'il ait pu rendre les décret et arrêté destinés à assurer l'application de la loi dont l'élaboration lui incombe.

Le décret qui doit régler les conditions de fonctionnement du pari mutuel et fixer la quotité des prélèvements disposera probablement :

1° Que les autorisations ne seront données aux sociétés de courses que pour une année, à l'expiration de laquelle elles pourront toujours être renouvelées ;

2° Que les prélèvements sur les fonds du pari mutuel seront ainsi fixés : 2 0/0 pour les œuvres de bienfaisance, 1 0/0 pour l'élevage, 4 0/0 pour les frais d'administration des sociétés de Paris, de Chantilly et de celles qui sont situées dans un rayon de 40 kilomètres autour de la capitale ; 7 0/0 pour les frais des autres sociétés de province.

Si, à l'expiration de la première année, l'examen du budget des sociétés par le ministre démontre que l'allocation d'un prélèvement de 4

ou 7 0/0 pour leurs frais est exagéré, le taux de ce prélèvement sera réduit.

La répartition des prélèvements revenant aux œuvres de bienfaisance sera vraisemblablement confiée au Conseil général de chaque département.

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

La Commission du conseil supérieur de l'instruction publique, chargée d'examiner la réorganisation de l'enseignement secondaire spécial, a voté, à la presque unanimité, les trois propositions suivantes :

1. L'« enseignement classique français » s'appellera désormais « enseignement secondaire moderne » ; 2. L'unification du personnel enseignant par la suppression des certificats d'aptitude et de l'agrégation de l'enseignement secondaire spécial ; 3. Le projet de baccalauréat scindé en deux parties, tel qu'il a été proposé, a été également adopté.

La Commission se compose de trente-six membres, c'est-à-dire de la majorité du conseil supérieur.

On assure que l'application de la loi sur la laïcisation rencontre, dans divers départements de l'Ouest, des difficultés considérables, qui feront l'objet d'une prochaine communication du ministre de l'instruction publique au conseil — et nécessiteront très probablement une prorogation du délai imparti pour cette opération.

LE REPRÉSENTANT DE LA FRANCE A L'EXPOSITION DE MOSCOU

On annonce la nomination d'un nouveau représentant de l'Exposition française de Moscou en remplacement de M. David Dautresme, fils de l'ancien ministre du commerce.

Ce singulier personnage a tenu une conduite si étrange qu'il y a eu à peu près unanimité

70 Feuilleton de l'Écho Saumurois

L'Homme aux cent millions

PAR PAUL VERDUN

Et l'on vit avec étonnement l'avocat de l'accusé se lever de nouveau. Il tenait une lettre à la main.

— Monsieur le président, dit-il, je reçois à l'instant une communication si importante, et qui contient des faits d'une gravité telle, que je vous demande de suspendre l'audience pendant une heure. Je vous prie également de vouloir bien ordonner que tous les témoins restent à la disposition du tribunal.

— Accordé ! répondit le président, qui donna des ordres en conséquence.

Que contenait la lettre remise au jeune avocat ? Qu'allait-il se passer ? Allait-on enfin apprendre le fin mot du procès ? Les curiosités étaient violemment excitées. Sur le point de se dénouer par la condamnation de Marchand, le drame se renouait.

XXXIII

AVEC LES DENIERS DE JUDAS

On avait allumé le gaz et six heures son-

nature et de telle importance qu'ils me forcent à modifier mes conclusions, ou, pour parler plus exactement, à les étendre, à les augmenter. Je dirai donc : mes nouvelles conclusions tendront à ce qu'il vous plaise reconnaître l'innocence absolue de mon client, le renvoyer des fins de la poursuite et ordonner l'arrestation immédiate du coupable, assassin et faux témoin.

Un tressaillement se produisit dans la foule ; les juges et le procureur de la République ne cachèrent point l'intérêt qui les empoignait. Marchand qui, jusqu'à ce moment, tenait la tête baissée, la releva. Il paraissait tout ensemble agité par l'anxiété et l'espérance.

— Tout à l'heure, dit le jeune avocat, en terminant mon plaidoyer je vous adjurais, messieurs les jurés, de ne pas permettre que mon client reçût le châtement mérité par un criminel inconnu... Ce criminel, maintenant, je le connais et je vais le dénoncer à votre indignation...

Cette conversation mystérieuse tenue le 2 septembre entre Gustave Marchand et René Bernard, j'en connais les détails, et je vais vous les apprendre...

Ces bijoux, disparus du domicile de la vic-

time, et qu'on n'a point trouvés dans l'appartement de mon client, je vais vous indiquer ce qu'ils sont devenus...

Cet objet cherché par l'assassin chez sa victime dans tous les meubles, sous les piles de linge et dans les rayons des bibliothèques, je sais ce qu'il est et je vais vous apprendre où il est enfermé en ce moment même...

L'avocat se recueillit quelques instants, puis, d'une voix solennelle, il prononça :

— Monsieur le président, je vous dénonce comme l'assassin de René Bernard, comme le calomniateur de Gustave Marchand, l'homme que voici : Odon Wegrow, qui se prétend comte de Garwolin !

Je réclame son arrestation immédiate, car j'ai là, dans les pièces étalées sur mon pupitre, les preuves irréfutables de son crime et de son faux témoignage.

Marchand se dressa tout d'une pièce, et cria, comme doit crier un enterré vivant qui revoit la lumière :

— Enfin !

Wegrow, en s'entendant nommer, s'était, d'un mouvement instinctif, levé et jeté vers la porte.

— Gardes, emparez vous du témoin ! or-

contre lui. On assure qu'il avait constamment un langage grossier et violent envers les commerçants et les fonctionnaires russes, autant qu'à l'égard des Français.

Il semblait faire tout son possible pour ridiculiser l'Exposition elle-même.

Il paraît que ce fonctionnaire fait partie du conseil d'Etat. Voilà de quoi flatter le grand conseil administratif de la République!

NOUVELLES MILITAIRES

LA NOUVELLE CARABINE DE CAVALERIE

Le 12^e régiment de dragons, le 6^e chasseurs et le 2^e hussards sont aujourd'hui complètement pourvus de la nouvelle carabine à petit calibre. Les premiers régiments qui recevront cette arme au fur et à mesure de sa fabrication seront : la 6^e brigade de cuirassiers, la 4^e brigade de dragons, le 17^e chasseurs et le 10^e hussards. Quand on saura que ces régiments de cavalerie appartiennent au 6^e corps, on comprendra pourquoi le ministre a donné des ordres pour que la nouvelle carabine leur soit d'abord distribuée. Quand tout le 6^e corps sera pourvu de cet armement, les autres régiments du territoire, ainsi que ceux de l'Algérie et de la Tunisie, recevront la carabine à raison d'un escadron par régiment jusqu'à complète fabrication.

SUPPRESSION DU SABRE EN ALLEMAGNE

Un organe militaire allemand, la *Militär Wochenblatt*, de Berlin, vient de publier un article concernant la suppression du sabre dans la cavalerie, qui a provoqué une assez grande émotion.

La lance et la carabine doivent seules, d'après l'auteur, constituer l'armement de la cavalerie allemande.

On remplacerait le sabre par une baïonnette.

L'instruction de la cavalerie comporterait, par suite, trois branches bien distinctes : le tir, le maniement de la lance et l'équitation.

A cheval, pour l'attaque, le cavalier chargera la lance en arrêt.

Au combat, à pied, il agira par le feu en fantassin instruit.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 3 juin 1891.

Le mouvement de hausse reprend avec une vigueur inattendue : 3 0/0, 95.50 ; 4 1/2 0/0, 104.65.

Nous retrouvons, en excellentes tendances, la Banque de Paris à 782 ; la Société Générale à 475 ; le Crédit Lyonnais à 778 ; le Crédit Mobilier à 375.

Le Crédit Foncier fait 1,262.

Le rapport du conseil d'administration de la Banque d'Escompte, lu à l'assemblée générale du 30 mai dernier, constate que, grâce aux conditions normales où s'est écoulée la plus

grande partie de l'exercice 1890, les résultats obtenus ont donné la faculté de pratiquer de larges amortissements et de faire ressortir un bénéfice net de 2,834,821 fr. 31 qui aurait permis la distribution d'un dividende supérieur à celui de l'exercice précédent. Le rapport constate en outre la bonne situation de diverses affaires auxquelles la Banque d'Escompte s'est particulièrement intéressée : les trois compagnies d'assurances Foncières, la société des Immeubles de France, la société des Houillères de Dombroua, la société des Phosphates de Beauval, la société de Pavage en Bois.

Le compte de profits et pertes se solde par un bénéfice net de 2,834,821 fr. 31 sur lequel il a été déduit 5 0/0 pour la réserve légale. L'assemblée, à l'unanimité, a approuvé dans toutes leurs parties le rapport et les comptes de 1890, fixé à 15 fr. par action libérée de 250 fr., et à 27 fr. 50 par action entièrement libérée le dividende pour l'exercice 1890. Au cours de la séance, différentes questions ont été posées, notamment sur le projet de réduction du capital par voie d'échange de deux actions libérées de moitié contre une action entièrement libérée, dont il a été question dans la presse. On a demandé également si la Société ne pourrait être autorisée à acheter au dessus du pair une partie de ses actions. Le président a répondu que ces questions ont déjà attiré l'attention du conseil qui, toutefois, n'a pas cru devoir prendre l'initiative de proposer une solution. Il a ajouté que, si l'assemblée exprimait le vœu qu'une assemblée extraordinaire fût convoquée pour statuer sur ces questions, le conseil d'administration serait disposé à faire droit à ce désir des actionnaires. Un vœu dans ce sens a été proposé et voté par l'assemblée à l'unanimité demandant également de réduire, dans les statuts, le chiffre d'actions requis pour prendre part aux assemblées générales, afin que les droits des petits porteurs ne soient pas atteints.

Les Chemins Economiques sont à 443.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

AU RÉDACTEUR DE L'ECHO SAUMUROIS

Monsieur le Rédacteur,

On nous communique, sur la procession de dimanche dernier, un article trop drôle ; ce serait vraiment dommage de laisser les lecteurs de la *Petite Loire* admirer seuls une perle de si belle eau, et nous sommes persuadé que vous ferez le plus grand plaisir à vos lecteurs en leur permettant de se désopiler un instant la rate à la lecture d'un pareil chef-d'œuvre.

Le voici, tel qu'on vient de nous l'apporter dans une coupure de la *Petite Loire* :

La Procession de N.-D. des Ardilliers

« Avant-hier dimanche, en signe de protestation contre l'arrêté de M. le Maire de Saumur interdisant les processions, les signataires (invisibles à l'œil nu) de la requête dont on fait grand bruit et dont personne n'a vu la première lettre (nous parlons du manuscrit) et leurs chefs de file organisaient, à Notre-Dame des Ardilliers, une manifestation ambulante, chantante et fanfarante. Aux abords de l'église,

dans l'église même et dans la cour attenante au monument, les fidèles manquaient absolument de tenue et de ferveur. On mangeait sur l'herbe, on s'y couchait ; les enfants continuaient dans la chapelle le gâteau poisseux entamé hors de l'édifice et l'essuyaient placidement aux robes et aux pantalons des manifestants et manifestantes.

Un gastronome convaincu et susceptible a formulé cette sage pensée : « N'entrez jamais dans la cuisine des grands restaurants. » A plus forte raison ne doit-on jamais entrer dans la « cuisine » des choses réputées saintes. C'était tout à fait folâtre. Des enfants de chœur, l'un faisait l'exercice avec sa croix, d'autres engageaient leurs cierges comme des épées de duel. Les frères de Saint-Louis tenaient à part leurs élèves pantalonnés, plastronnés et gantés de blanc, afin qu'ils ne se confondissent point dans la foule. Des jeunes filles, prétentieusement attifées et pomponnées, arboraient des bannières en inspectant sévèrement la toilette de leurs compagnes. Des sœurs s'exténuaient à maintenir en rang les bambins rôtis au soleil. Un prêtre appelait furieusement les chœurs égarés. On s'interpellait de la cour à la place ; des *psitt* et des *piouit* sifflaient aux oreilles. Enfin, l'armée de protestation s'est engouffrée, en s'écrasant pieds et côtes, sous la porte qui conduit dans la propriété de l'immeuble béni.

Et alors on a traîné sous les arbres une longue et fatigante procession. Les demoiselles ont glapi des cantiques baroques complètement étrangers à la langue française ; la musique des frères de Saint-Louis a soufflé, ronflé, — bien mollement, il est vrai, sans respect de la mesure et du rythme et sans aucune conviction, — tambouriné, cogné la grosse caisse. Et on se faisait, à l'audition des cacophonies sauvages déchirant l'air, cette lamentable réflexion : « Si, en ce pieux établissement, les études pédagogiques ne dépassent point le niveau des études musicales, voilà une jolie perspective pour l'avenir de la cité. »

Puis, les rumeurs désagréables éteintes, le traînement des pieds enrayé, on s'est réencadré dans la nef et un prêtre a, comme de raison, tonné contre l'impiété du siècle, avec des allusions — nous a-t-on dit — personnelles et fines, mais tellement fines qu'elles ont échappé aux neuf dixièmes et demi des auditeurs pour s'insuffler dans le tuyau auditif de quelques rarissimes privilégiés.

Et la foule est, vers six heures, revenue à ses moutons — mettons son dîner, puisque à cette heure, de par le protectionnisme douanier, le mouton est une substance factieuse et presque interdite. Et les étrangers s'émerveillaient et souriaient doucement en voyant, flanqués d'un trombone ou d'un ophicléide, les frères enjuponnés qui leur rappelaient, de très loin, en fort laid et sauf la couleur et la forme du costume, l'orchestre des Dames Hongroises engagé jadis au musée Grévin.

Si, après une pareille orgie de prières, de poussière, de paillements, de vociférations et de cuivrierie, le Très-Haut n'est pas satisfait des manifestants Saumurois, c'est qu'il sera d'autant plus exigeant.

Au retour, en passant devant la mairie et le commissariat de police, les jeunes et inexpérimentés virtuoses de l'Institution Saint-Louis ont, par ordre et avec préméditation, exhalé, en signe de triomphe ou de défi, une sorte d'allegro guerrier. MM. les Clericieux ont le triomphe ou le défi maladroits ; et ils nous permettent de penser que, en cette circonstance, ils ont transgressé les règles élémentaires du savoir-vivre et du bon goût.

Eh bien ! est-ce assez grotesque ? Il tombe de la lune ou il revient de Pontoise l'écrivain de la *Petite Loire* qui a produit ce bel article ! On dirait, à l'entendre, qu'il n'y a jamais eu avant cette année de processions à Saumur, pas plus dans la ville elle-même que dans les enclos privés des Ardilliers ou de Saint-Louis.

Que dites-vous de ce monsieur obligé de prendre un télescope, ou du moins de fortes jumelles, pour voir les trois ou quatre mille signataires de la requête à M. le Maire au moment où ils se rendaient aux Ardilliers ? Et puis il n'est pas content : sans doute c'est sur son pantalon que tous les enfants qui mangeaient des gâteaux poisseux (poisseux ! qu'il aille donc dire cela aux marchandes de gâteaux qui faisaient si bien leurs affaires là-bas) ont placidement essuyé leurs doigts. Et ces enfants de chœur folâtrant avec leurs cierges ! Vous êtes orfèvre, M. Josse, et vous vous souvenez du temps où vous faisiez des fredaines à l'église avec votre soutane rouge et votre beau rochet brodé. Les lunettes de notre homme lui ont permis de distinguer les sentiments de jalousie qui se glissaient dans le cœur des jeunes filles pomponnées, quand elles inspectaient si sévèrement les toilettes de leurs compagnes. On s'interpellait de la cour à la place ! Il est

tylope, hein ! mais il n'est pas sourd, notre rapporteur : il a entendu des geus s'interpeller par dessus la chapelle et les bâtiments de la Providence ; quel organe ! Dans la chapelle on lui a poissé son pantalon ; sous la porte, on lui a écrasé les pieds et les côtes ; ce n'est rien : au retour il se dédommagera par un bon dîner où ne manquera, paraît-il, que le mouton : le protectionnisme douanier ne veut pas lui permettre de manger du mouton. Si je connaissais quelqu'un à la Chambre ou au Sénat, je lui écrirais pour lui transmettre les doléances du pauvre dineur. Je vous disais tout à l'heure qu'il doit avoir l'oreille furieusement délicate ; il était, sans doute, quoiqu'il prétende n'en parler que par ouï-dire, du demi-dixième d'auditeurs dont le tuyau auditif a eu le rarissime privilège d'entendre un prêtre tonner contre l'impiété du siècle. Mais, mon pauvre auditeur, il n'a pas été prononcé le moindre discours, dimanche soir, au cours de la cérémonie des Ardilliers !

Je m'attarde à des riens. Je crois bien que toute cette belle plaquette n'a eu pour but que de montrer la mauvaise humeur qui anime ce monsieur contre Saint-Louis. D'abord les pantalons blancs, les gilets blancs et les gants blancs des élèves de cette Institution lui ont tapé dans l'œil et n'ont pas eu le bonheur de lui plaire. Mais il en veut surtout à la musique, la *musique des Frères de Saint-Louis* ! Le pauvre diable ne sait même pas distinguer les ecclésiastiques des Frères. Quand on ne sait pas de quoi on parle, on se tait, sous peine de se faire traiter de niais. En voilà un appréciateur de musique ! La *musique des Frères de Saint-Louis*, selon lui, a soufflé, ronflé, mollement, il est vrai, et quatre lignes plus bas cette musique si molle déchire l'air de cacophonies sauvages. Satané farceur, vous n'êtes pas capable de suivre une idée six lignes de suite ! Il est vrai que ce monsieur a sans doute fait son éducation musicale à la musique des Dames Hongroises du musée Grévin, histoire de faire connaître aux badauds qu'on a vu Paris et... ses merveilles.

Je laisse de côté la science de cet homme qui connaît si bien les *Psitt* et les *Piouit*, siffllements ordinaires des voyous, et quelques plaisanteries de haut goût qui agrémentent le factum, pour en venir au trait final qui voudrait être méchant, mais qui me paraît seulement d'une colossale bêtise.

L'écrivain de la *Petite Loire*, qui sans doute suivait la musique des *Frères de Saint-Louis*, et y admirait l'ophicléide (disons en passant que Saint-Louis n'a jamais eu le bonheur de posséder le moindre ophicléide, s'indigne de ce que cette musique a commencé devant la Mairie un allegro guerrier (c'était un simple pas redoublé intitulé le *Talisman* et qui certes n'a aucune prétention martiale) ; c'était par ordre, ses lunettes le mettaient à même de tout voir, et avec préméditation, pour insulter, a-t-il l'air de dire, à M. le Maire. La musique de Saint-Louis a l'habitude, dans ses sorties à travers la ville, de jouer un peu partout, dans la rue d'Orléans comme dans la rue de la Comédie et dans les autres rues. Passât-elle dans les rues Saint-Nicolas ou Beaupaire, elle ne se tairait pas davantage. Elle jouerait même, comme elle l'a fait plus d'une fois, en passant devant la maison de M. le Maire ; et celui-ci, nous n'en doutons pas, aurait le bon esprit de n'y voir ni un défi, ni une insulte, parce qu'il sait qu'à Saint-Louis on connaît, mieux que le susdit donneur de leçons, ce que demandent les règles élémentaires du savoir-vivre et du bon goût, règles que ce monsieur a totalement oubliées au cours de tout son article.

A propos de l'Exposition

Nous recevons la lettre suivante :

Saumur, le 3 juin 1891.

Monsieur,
D'après l'opinion de plusieurs fabricants industriels de notre ville, et les divers renseignements que j'ai recueillis de part et d'autre, relativement à l'Exposition qui doit avoir lieu

donna aussitôt le président des assises envoyant cette tentative de fuite.

Deux gardes posèrent la main sur Wegrow, qui se rassit. Il devint pâle comme un mort, il tremblait de tout son corps.

Le trouble qui s'empare de cet homme, prouve sa culpabilité ! dit Maurice Belcoq. S'il avait la conscience tranquille, il ne tenterait pas de s'enfuir.

Je vous ai promis, messieurs les jurés, de vous apprendre les paroles qui ont été prononcées le 2 septembre entre Gustave Marchand et René Bernard ; je vous ai annoncé que je vous indiquerais l'objet cherché par l'assassin au domicile de sa victime. Ces deux promesses se trouveront tenues en même temps.

Cet objet est un manuscrit de René Bernard, tracé en écriture secrète. Odon Wegrow s'en empara après avoir tué l'inventeur et l'emporta à son domicile. Ce cahier se trouve en ce moment dans l'hôtel de l'avenue d'Eylau, dans le cabinet de travail du banquier, caché dans le tiroir de son bureau.

Ces renseignements sont exacts, n'est-ce pas, monsieur Wegrow ? questionna le jeune avocat en se tournant vers le financier.

Celui-ci, assommé sous le coup qui le privait

à la fois de sa liberté et de sa puissance, et qui menaçait sa tête, se taisait, ne semblant pas comprendre l'interrogation de Belcoq. Il fallut que le président prit lui-même la parole.

— Répondez à la question du défenseur.

— Comment connaît-il ces détails ? articula péniblement le banquier.

— Vous interrogez au lieu de répondre, reprit Belcoq ; c'est une échappatoire. J'informerai tout à l'heure le tribunal de la façon dont ces renseignements me sont parvenus. Pour le moment, il me suffit de faire constater leur exactitude. Par le texte même de votre question, vous reconnaissez que le cahier volé chez René Bernard est chez vous, dans votre cabinet de travail, dans votre bureau. Vous êtes tellement désorienté par ce que je sais, que vous vous inquiétez seulement de la façon dont j'ai été instruit, sans songer à nier.

— Si ! si ! Je nie, s'écria Wegrow. Il n'y a pas un mot de vrai dans ce que vous avancez !

— Il est trop tard pour nier. L'aveu est sorti de vos lèvres.

(A suivre.)

Saumur, il serait bon de faire remarquer que les différents programmes émis, quoique n'étant pas définitifs, ne nous font espérer qu'un simple Concours et non une Exposition, en raison du peu de temps qu'on semble vouloir lui accorder.

Pourtant une Exposition à Saumur eût été bien accueillie par tous les fabricants, commerçants, industriels, producteurs, etc., du département et de ceux limitrophes.

Je me permets de faire cette remarque, principalement au point de vue de la durée de cette Exposition, et je crois que cette durée, d'une douzaine de jours tout au plus, influencera beaucoup ceux qui sont susceptibles d'exposer: nombre de personnes qui lui apporteraient leur concours et feraient quelque chose de bien, c'est-à-dire dépenseraient une certaine somme en installation, ne feront rien pour si peu de temps, car le but de tous est de faire connaître ses produits et ses travaux. En effet, dans un espace de temps aussi restreint, il serait difficile d'organiser plus de trois ou quatre jours de fête, y compris le jour du marché et le dimanche; et, par ce fait, beaucoup hésiteront à faire des dépenses et à perdre leur temps, ce qui leur serait beaucoup plus onéreux que favorable, en raison que les frais, pour une période d'une dizaine de jours, seront les mêmes que pour une plus longue durée.

Au contraire, admettez que l'on fasse une véritable Exposition régionale; là, nous verrions venir avec empressement des fabricants et maisons importantes qui n'hésiteraient nullement à bien faire, et cette Exposition bien comprise, c'est-à-dire avec un programme de fêtes bien établi, amènerait à Saumur quantité d'étrangers, et produirait certainement une réaction favorable dans notre commerce local, lequel a assez souffert du long et rigoureux hiver que nous venons d'éprouver. Pour cela, il faudrait que cette Exposition durât une vingtaine de jours, sinon tout le mois de septembre.

Les manèges mis à la disposition de MM. les organisateurs de l'Exposition seront libres vers le 20 août; du 20 au 30, MM. les exposants auraient le temps de faire leurs installations. L'ouverture pourrait se faire le dimanche 30 août, la clôture le dimanche 27 septembre, et pendant ces trente jours, je crois qu'il serait facile à ces messieurs de créer un programme de fêtes, deux ou trois fois par semaine.

Il est certain que le résultat serait satisfaisant, et Saumur conserverait de sa première Exposition un bon et durable souvenir.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Un Distillateur.

LES VOLS D'AVOINE

Les adjudicataires des fourrages de l'Ecole de cavalerie, MM. Despeau et C^{ie}, de Toulouse, sont dans nos murs depuis plusieurs jours pour procéder à un inventaire général des marchandises en magasin et contrôler les entrées et sorties.

Ainsi que nous le faisons pressentir, une nouvelle arrestation, celle d'un cabaretier du quartier des Ponts, a été opérée hier. Ce n'est pas tout: on en prévoit une ou deux autres. La tache d'huile s'étend.

LA PERCEPTION D'ALLONNES

M. Forestier, percepteur d'Allonnes, vient d'obtenir son changement. Son remplacement a donné lieu à une modification de la perception d'Allonnes: une commune importante, Varennes-sous-Montsoreau, en a été détachée et a été réunie à la perception de Saint-Lambert.

Depuis longtemps, Varennes, qui autrefois était le chef-lieu d'une perception, réclamait soit son rattachement à une des perceptions de Saumur en raison des relations de ses habitants plus fréquentes et plus faciles avec Saumur qu'avec Allonnes.

Le rétablissement de l'ancienne perception de Varennes étant contraire aux tendances actuelles de l'administration des finances qui désire diminuer le nombre des perceptions, satisfaction a été cependant donnée à Varennes par son rattachement à la perception de Saint-Lambert.

Mais on raconte, paraît-il, à Allonnes, que cette dernière commune a été menacée de se voir enlever sa perception. On ajoute que, si elle l'a conservée, elle le devrait aux efforts réitérés de personnes bien en cour qui auraient eu à vaincre de sérieuses oppositions soulevées par d'autres communes du ressort de la perception.

La vérité est, — nous sommes en mesure de l'affirmer, — que jamais il n'a été question de supprimer la perception d'Allonnes et de la transférer dans une autre commune.

Ceux qui se vantent d'avoir obtenu, non sans peine, son maintien à Allonnes, n'ont donc pas eu de grands efforts à faire pour surmonter des difficultés qui n'existaient que... dans leur imagination!

« A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire. »

EPHÉMÉRIDES

Le 4 juin nous rappelle le terrible débordement de la Loire, la rupture de la levée à La Chapelle et la terrible inondation de la vallée de la Loire, la plus désastreuse du siècle.

En effet, le 4 juin 1856, il y a aujourd'hui 35 ans, la Loire se précipitait dans la Vallée.

C'était aussi la semaine qui suivait la procession de la Fête-Dieu.

A Saumur, les passages voûtés communiquant avec la Loire, dans l'hôtel Budan et dans la maison Morin, n'avaient point été fermés et la ville fut envahie par ces deux voies de communication et par la rue de la Petite-Bilange. Le courant, très rapide dans certains quartiers, creusait des excavations au pied des maisons et menaçait la sécurité des habitants.

Aussitôt le déversoir établi dans la Vallée, par la rupture de La Chapelle, l'eau cessa de monter à Saumur. Elle avait atteint 7^m 04 à l'échelle du pont Cessart.

PROMOTIONS DE SOUS-OFFICIERS

Les quatorze sous-officiers élèves officiers dont les noms suivent, sortis de l'Ecole d'application de cavalerie en 1890, ont été promus au grade de sous-lieutenant et affectés aux régiments ci-après désignés:

- M. de la Goublaye de Ménerval, du 3^e dragons, affecté au 20^e chasseurs.
- M. Ruellan, du 14^e dragons, au 41^e cuirassiers.
- M. de Guirard de Montarnal, du 12^e hussards, au 4^e chasseurs.
- M. Guédon, du 4^e spahis, au 10^e hussards.
- M. Le Danois, du 2^e hussards, au 19^e chasseurs.
- M. de Combarieu, du 2^e chasseurs d'Afrique, au 17^e dragons.
- M. de Menthon, du 1^{er} dragons, au 13^e dragons.
- M. Bondet de la Bernardie, du 3^e dragons, au 14^e dragons.
- M. Baynaud, du 41^e cuirassiers, au 12^e cuirassiers.
- M. Gallois, du 4^e dragons, au 28^e dragons.
- M. Poirson, du 8^e chasseurs, au 1^{er} chasseurs.
- M. Bangy, du 5^e chasseurs d'Afrique, au 5^e hussards.
- M. Constans, du 1^{er} chasseurs d'Afrique, au 4^e dragons.
- M. David de Beaufort, du 1^{er} chasseurs d'Afrique, au 9^e hussards.

THÉÂTRE DE SAUMUR

La représentation de M^{me} Favart

C'est demain vendredi 5 juin qu'aura lieu à notre théâtre la représentation donnée par M^{me} FAYART, de la Comédie-Française. Il est inutile que nous fassions l'éloge de cette grande artiste qui a tant ajouté de rayons à la gloire du théâtre français.

La troupe qui accompagne M^{me} Favart est absolument remarquable; elle est du reste composée d'artistes de grande valeur et toute la presse est unanime à dire que c'est la première fois qu'une troupe aussi parfaite parcourt la France. Le succès considérable et les

éloges qui accompagnent partout cette magnifique tournée, sont la juste récompense d'une si belle tentative.

Le spectacle se composera des chefs-d'œuvre des deux illustres académiciens: *Gabrielle*, 5 actes, d'Emile Augier, et *Monsieur Alphonse*, 3 actes, d'Alexandre Dumas.

SQUARE DU THÉÂTRE

Musique Municipale de Saumur

Concert du Dimanche 7 juin 1891, à 8 heures 1/4 du soir

Programme

1. *Richard Wallace*, allégo..... SELLENICK.
 2. *Le Chant du ciel*, valse..... STRAUSS.
 3. Cavatine de ROSSINI, solo de bugle.
 4. *La Coupe d'or*, ouverture..... BLÉGER.
 5. *La Bordelaise*, polka pour deux pistons..... MULLOT.
- Le Chef de musique,
V. MEYER.

SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT. — Un suicide.

Hier soir, le parquet de Saumur s'est transporté à Saint-Florent pour constater le suicide du nommé N...

Depuis quelque temps, les voisins ne voyaient plus cet homme. Mais comme il était habitué à faire souvent des absences, rien ne sembla insolite dans cette disparition.

Cependant, dans la journée d'hier, une très-grande quantité de grosses mouches sur les carreaux de la chambre de N..., attirèrent l'attention des passants.

On voulut entrer dans la chambre, la porte était close; on chercha alors à pénétrer par la fenêtre en cassant un carreau, et on vit notre homme étendu sur son lit, en complet état de putréfaction.

Comme personne ne l'avait vu depuis le lundi de la Pentecôte, on croit que le suicide, à l'aide de charbon, remonte à cette époque.

BEAUFORT. — Un chat incendiaire. — Le 27 mai dernier, à Beaufort, M^{me} Belêtre quitta son domicile.

Lorsqu'elle rentra une heure après, la maison était remplie de fumée. Le lit et deux berceaux avaient été détruits par les flammes.

On croit que l'auteur de l'incendie est le chat de la maison. Il en a été, en tout cas, la victime, car il porte sur le côté droit une large brûlure.

On pense que, cet animal s'étant approché de la cheminée, le feu aura pris dans ses poils, puis qu'étant allé se coucher sur le lit, il aura ainsi communiqué le feu.

POITIERS. — Le prix du pain. — Il se fait en ce moment en province une campagne active en faveur du rétablissement de la taxe du pain.

Les ouvriers, les petits employés, ceux qui vivent au jour le jour, estiment que les boulangers abusent de la liberté qui leur a été donnée par la loi.

Voici, en effet, le communiqué officiel que certaines municipalités ont adressé aux journaux, entre autres la municipalité de Poitiers:

« Un grand nombre de pétitions, relatives aux prix du pain, ont été déposées depuis quelque temps à la mairie.

Les signataires de ces pétitions, au nombre de douze cents environ, réclamaient l'établissement d'une taxe officielle.

L'administration municipale n'a pas cru devoir prendre une mesure aussi grave; mais elle a institué une commission d'études, chargée d'examiner avec le plus grand soin cette question qui intéresse si vivement la population de la ville et surtout la classe ouvrière. »

La commission va se réunir, étudier la question sous toutes ses faces, nommer un rapporteur qui conclura pour ou contre le rétablissement de la taxe.

Pas d'hésitation, il faut les prendre de suite

La Folie-de-Montigny (S.-et-O.), le 7 mai 1890. — Je souffrais d'un mal d'estomac et de douleurs dans les jambes; j'avais fait tous les traitements possibles pendant plusieurs années sans résultat. Ne sachant plus que faire, je pris vos excellents

Pilules Suisses, une seule boîte à 1 fr. 50 a suffi pour me guérir complètement. (Sig. lég.) M^{me} V^e BAUDE.

Dernières Nouvelles

Paris, 4 avril, 12 h. 35 soir.

Dans une réunion des ouvriers employés aux Railways, on a voté une motion protestant contre la révocation des membres de la chambre syndicale par compagnies et on a décidé en outre de faire grève si les ouvriers n'obtiennent pas satisfaction.

HAVAS.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUIVANT DÉCRET DU 4 MAI 1864
CAPITAL: 120 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 54 ET 56, RUE DE PROVENCE, PARIS

AGENCES DANS LES DÉPARTEMENTS:

Agen. Aix. Alais. Albi. Alençon. Amiens. Angers. Angoulême. Anney. Annonay. Apt. Arles. Arras. Auch. Aurillac. Auxerre. Avignon. Bar-le-Duc. Bayonne. Beauvais. Belfort. Bergerac. Besançon. Béziers. Blois. Bordeaux. Boulogne-sur-Mer. Bourges. Brest. Brive. Caen. Cahors. Cambrai. Carcassonne. Carpentras. Castres. Certe. Chalon-sur-Saône. Châlons-sur-Marne. Chartres. Châteauroix. Chaumont. Cherbourg. Clermont-Ferrand. Dax. Dieppe. Dijon. Douai. Draguignan. Dreux. Dunkerque. Elbeuf. Epervain. Epinal. Fontainebleau. Gaillac. Grenoble. Havre (le). Honfleur. La Rochelle. Laval. Lille. Limoges. Lisieux. Lodève. Lorient. Lyon. Mâcon. Mans (le). Marmande. Marseille. Montauban. Montereau. Montluçon. Montpellier. Moulins. Nancy. Nantes. Narbonne. Nevers. Nice. Nîmes. Niort. Orléans. Pau. Périgueux. Perpignan. Poitiers. Puy (le). Reims. Rennes. Rives-de-Gier. Roanne. Rodez. Roubaix. Rouen. St-Brieuc. St-Etienne. St-Germain-en-Laye. St-Lô. St-Malo. St-Servan. St-Quentin. Saumur. Sedan. Sens. Tarbes. Thiers. Toulouse. Toulouse. Tours. Troyes. Valence. Valenciennes. Versailles. Vichy.

AGENCE DE LONDRES: 38, Lombard-Street, E. C.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des C^{ies} de l'Est, du Midi, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Etranger). — Billets de Crédit circulaires — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

ÉPICERIE CENTRALE

28, rue Saint-Jean, Saumur.

HUILE D'OLIVES, extra vierge, de Nice
Véritablement pure, le 1/2 kilo 4 20
En bonbonnes de 5 kil. — 1 10
— de 10 kil. — 1

La maison ne vend qu'une seule qualité d'huile d'olives et la garantit absolument pure.

VINAIGRE BLANC d'Orléans, le litre » 50
— vieux — » 70
— de vin à l'estragon, — » 90

Les vinaigres à 0 70 et 0 90 sont garantis pur vin

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.



PAUL GODET, propriétaire-gérant.

